



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Système de sécurité incendie dans les lieux de culte

Question écrite n° 38161

Texte de la question

Mme Anne-Laure Cattelot attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur la nécessité de doter les lieux de culte de systèmes de sécurité incendies performants. Le lundi 5 avril 2021, fête de la Pâques pour les catholiques, la collégiale Saint-Nicolas d'Avesnes-sur-Helpe, bâtiment classé, a été la cible d'un incendie, avec un départ dans le chœur. Si aucune victime n'est à déplorer, les dégâts matériels sont considérables et auraient pu être dramatiques sans l'intervention rapide du SDIS du Nord. Si les incendies de Notre-Dame de Paris et de la Cathédrale de Nantes ont marqué la mémoire collective des Français, de nombreux incendies de lieux de culte sont à déplorer, notamment dans les ruralités où les moyens peuvent manquer pour doter ces lieux de système de surveillance et de sécurité incendie adaptés aux risques. L'intendance étant généralement assurée par des bénévoles, on doit d'autant plus assurer leur sécurité, ainsi que la protection de ce patrimoine historique et culturel majeur du territoire. Elle le sollicite afin de savoir quels sont les moyens que l'État peut mettre en œuvre pour doter les lieux de culte notamment les plus isolés ou en situation financière précaire de systèmes de surveillance et de sécurité incendies performants et préventifs de drames humains et matériels.

Données clés

Auteur : [Mme Anne-Laure Cattelot](#)

Circonscription : Nord (12^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 38161

Rubrique : Sécurité des biens et des personnes

Ministère interrogé : [Intérieur](#)

Ministère attributaire : [Intérieur](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [13 avril 2021](#), page 3212

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)